

**Prix indicatifs de Fr. 51.- / dt pour le blé Top**

La commission « Marché – Qualité céréales » de swiss granum s'est réunie le 28 mai pour fixer les prix indicatifs des céréales panifiables.

La commission a pris en compte le droit de douane en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009, les prix à l'importation recensés par l'OFAG, pour les blés Elite et Premium (équivalents à la classe Top), ainsi que la situation sur le marché indigène (offre / demande). En ce qui concerne le droit de douane sur les céréales panifiables, on rappellera qu'il subira une baisse de Fr. 4.- / dt au 1<sup>er</sup> juillet 2009 et s'élèvera dès lors à Fr. 23.- / dt. Par ailleurs, la forte baisse sur les farines panifiables a singulièrement compliqué les négociations. Pour mémoire, elle a été décidée par l'administration fédérale, malgré l'opposition répétée de swiss granum, et qu'elle entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2009, voire au 1<sup>er</sup> octobre si la branche s'accorde sur les prix indicatifs. Même si les autorités sont d'avis que cette baisse ne devrait pas exercer une pression supplémentaire sur les prix des matières premières, la réalité du marché montre qu'elle augmente fortement les risques d'importation de farines panifiables. De telles importations ne sont pas dans l'intérêt ni des meuniers, ni des producteurs de céréales.

Après une discussion approfondie et animée, les membres se sont finalement accordés sur les prix indicatifs suivants (Fr. / dt) : 51.- pour le blé Top, 40.- pour le seigle. Ces prix indicatifs sont valables jusqu'à fin septembre 2009 et seront actualisés pour l'échéance du 1<sup>er</sup> octobre. S'agissant des autres classes de qualité du blé, aucun accord n'a pu être trouvé pour le moment, car on ne dispose pas de données représentatives sur les prix à l'importation. La prochaine négociation est fixée à fin septembre et permettra une meilleure appréciation de la situation. S'agissant de l'épeautre, la commission a délégué la compétence à IG Dinkel qui a fixé un prix indicatif de (Fr / dt) 60.- pour l'épeautre A et 48.- pour l'épeautre B.

Bern, le 2 juin 2009

**swiss granum**

Didier Peter